



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Rentrée scolaire : le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées

Publié le 26 août 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé le 22 août 2021 que le niveau 2 du protocole sanitaire publié en juillet s'appliquera dans l'ensemble des établissements scolaires de la France métropolitaine dès la rentrée scolaire, le 2 septembre 2021. Cours en présentiel, port du masque obligatoire en intérieur dès l'école élémentaire, brassage des classes limité, sports de contact interdits en intérieur... Le ministère de l'Éducation nationale a précisé que le passe sanitaire n'était pas exigé dans les établissements scolaires. Tous les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis. *Service-Public.fr* fait le point sur les règles sanitaires en vigueur pour la rentrée scolaire.

Pour mieux accompagner une rentrée scolaire privilégiant l'enseignement en présentiel, tout en limitant la circulation du virus dans les établissements scolaires, le ministère de l'Éducation nationale a diffusé le mercredi 28 juillet 2021 un nouveau protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022. Ce protocole prévoit une graduation des mesures selon la situation épidémiologique qui pourra être évaluée localement.

Une échelle de quatre niveaux de mesure est créée :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

En fonction des données locales d'évolution de l'épidémie, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) par le ministère de l'Éducation nationale. Le niveau applicable dans les établissements scolaires de l'Hexagone et de la Corse pour la rentrée scolaire est le niveau 2 (niveau jaune) du protocole sanitaire.

Compte tenu de la gravité de la situation épidémiologique, la rentrée scolaire est reportée au 13 septembre aux Antilles (Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et dans une partie de la Guyane (zone rouge).

Que prévoit le niveau 2 du protocole sanitaire ?

- Cours en présentiel à l'école, au collège et au lycée.
- Maintien des mesures renforcées d'aération des locaux et du lavage des mains.
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves dès le CP.
- La limitation du brassage s'applique par niveau. Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.
- Désinfection des surfaces les plus touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur et en intérieur. En intérieur, les sports de contact ne sont pas autorisés et la distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

Quel que soit le niveau du protocole sanitaire :

- dans les écoles, la fermeture de la classe pendant 7 jours est prévue dès le 1^{er} cas de Covid avec poursuite des cours à distance ;
- au collège et au lycée, les élèves qui ont été en contact avec un cas confirmé et qui ne sont pas vaccinés ou immunisés poursuivent leurs apprentissages à distance pendant 7 jours ; les élèves cas contact justifiant d'une vaccination complète ou qui sont immunisés poursuivent les cours en présentiel.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Août 2021

	Niveau 1 / niveau vert	niveau 2 / niveau jaune	niveau 3 / niveau orange	niveau 4 / niveau rouge
<i>Doctrine d'accueil</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel eu lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel eu lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
<i>Protocole sanitaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire si possible après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire si possible après chaque repas
<i>Activités physiques et sportives</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètre
<i>Protocole de contact-tracing</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ; les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ; les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ; les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ; les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel

Limitation du brassage, restauration scolaire, nettoyage et désinfection des tables des réfectoires

Mesures pour la rentrée scolaire selon les 4 niveaux

	Niveau 1 (vert)	Niveau 2 (jaune)	Niveau 3 (orange)	Niveau 4 (rouge)
Limitation du brassage	Limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) non obligatoire.	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.	Mêmes règles que celles du niveau orange.
Restauration scolaire	Espaces aménagés et organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.	Déjeuner des élèves tous les jours à la même table dans le premier degré. Organisation d'un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau) recommandée.	Déjeuner des élèves tous les jours à la même table dans le 1 ^{er} degré en maintenant une distanciation d'au moins 2 m avec ceux des autres classes. Mise en place d'un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau). Offres alimentaires en vrac interdites.	Mêmes règles que celles du niveau orange.
Nettoyage et désinfection des locaux et des tables du réfectoire	Au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.	Plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.	Plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.	Mêmes règles que celles du niveau orange.

➔ A savoir : À partir du niveau 3, lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettront pas de respecter les règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupes d'élèves, d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) pourront être exploités. En dernier recours, des repas à emporter pourront être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

🔧 A noter : Le protocole reprend de nombreuses mesures énoncées dans sa version antérieure, comme le lavage des mains, l'aération et la ventilation des locaux. L'équipement des écoles et des établissements en capteurs de CO2 est désormais recommandé.

Vaccination et dépistage

Pour faciliter la vaccination des 12-17 ans, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé que des campagnes spécifiques de vaccination des collégiens et lycéens seront proposées dès la rentrée scolaire. Les élèves et les personnels pourront avoir accès à la vaccination, à proximité ou au sein même de leur établissement.

En outre, la politique de dépistage continue avec des campagnes de tests salivaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Des campagnes de dépistage ciblées seront déployées dans les écoles, collèges et lycées en cas de circulation du virus particulièrement active (cluster notamment).

Et aussi

- Obligation du port du masque : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35351>)
- La vaccination s'ouvre aux adolescents de 12 à 17 ans dès le 15 juin (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14973>)
- Quand un enfant de 6 ans doit-il porter le masque ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14422>)
- Masques anti-Covid : lesquels utiliser ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14041>)

Pour en savoir plus

- Covid19 Mesures pour les écoles, collèges et lycées : modalités pratiques, continuité pédagogique et protocole sanitaire <https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continue-pedagogique-et-305467>
Ministère chargé de l'éducation
- Année scolaire 2021-2022 : protocole sanitaire et mesures de fonctionnement <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Ministère chargé de l'éducation

- Le protocole sanitaire de l'année scolaire 2021-2022 [↗](https://www.gouvernement.fr/le-protocole-sanitaire-de-l-annee-scolaire-2021-2022) (https://www.gouvernement.fr/le-protocole-sanitaire-de-l-annee-scolaire-2021-2022)
Premier ministre
- Pédagogie, protocole sanitaire, égalité des chances... L'essentiel de la rentrée scolaire 2021 [↗](https://www.vie-publique.fr/eclairage/280707-rentree-scolaire-2021-niveau-general-respect-de-lautre) (https://www.vie-publique.fr/eclairage/280707-rentree-scolaire-2021-niveau-general-respect-de-lautre)
Vie-publique.fr

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0